Canada Energy Regulator | Régie de l'énergie du Canada

Canada

Examen préalable
Quoi, pourquoi et apprentissages

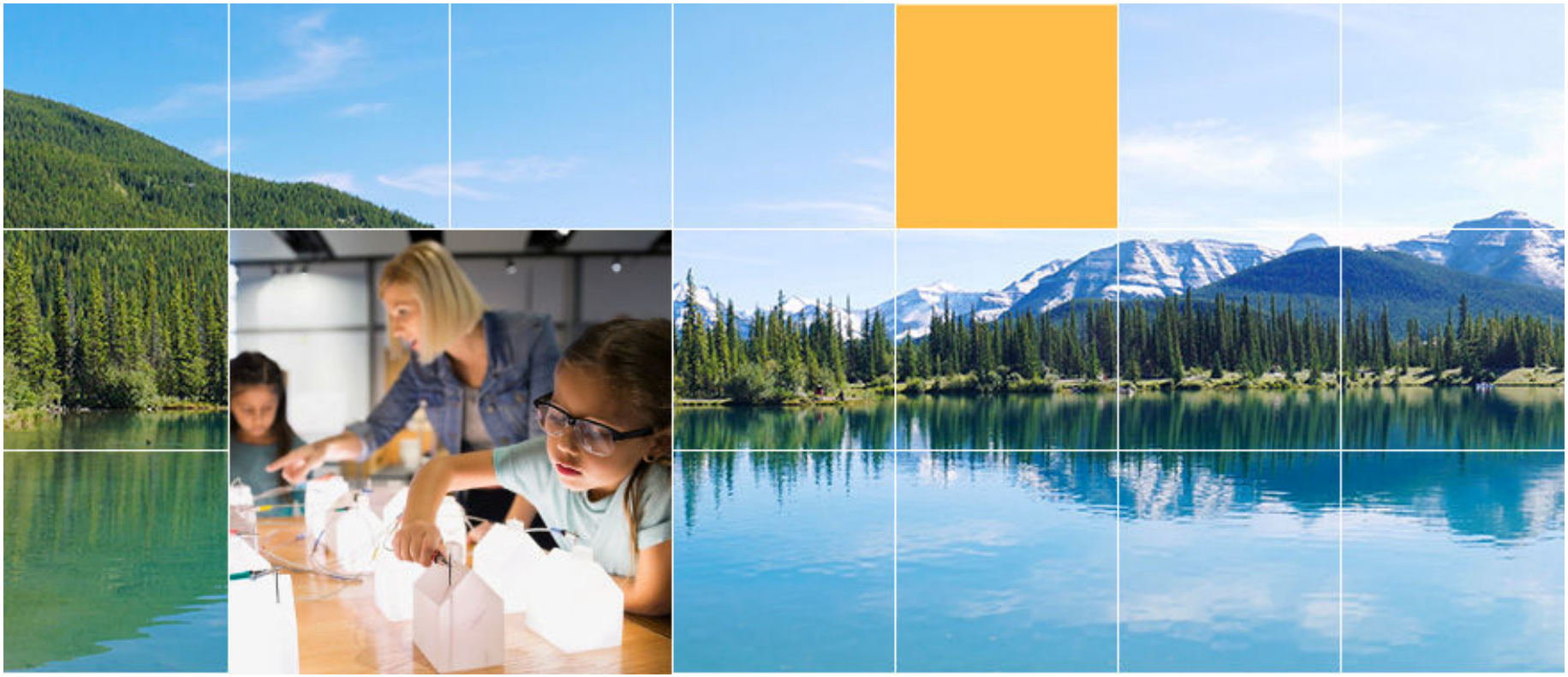

Au programme

1. Qu'est-ce qu'un examen préalable?
2. En quoi ce type d'examen est-il utile?
3. À quoi servent les résultats?
4. Apprentissages
5. Conseils
6. Étapes suivantes

Qu'est-ce qu'un examen préalable?

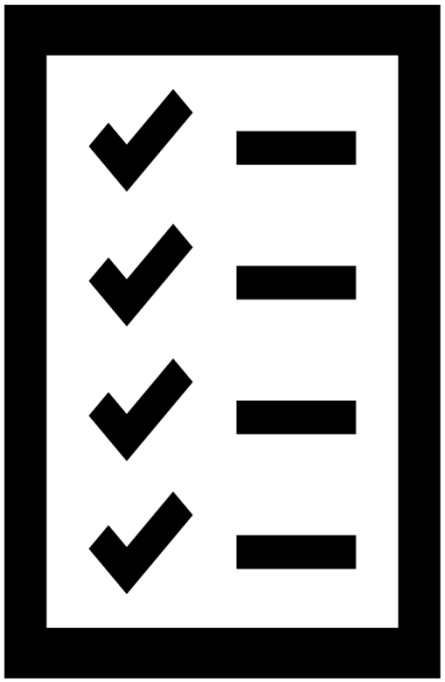

- Demande de renseignements (DR) standardisée
- Outil pour recueillir des renseignements (pas un outil de vérification de la conformité)
- Programme de prévention des dommages et programme de sensibilisation du public de la Régie
  - Bientôt : sécurité agricole et surveillance de la hauteur de recouvrement
- Il porte sur les principaux points du programme de prévention des dommages ou sur un sujet particulier
- Il donne aux sociétés la possibilité de décrire leurs programme et activités et de démontrer leur conformité aux exigences
- Les réponses ne sont pas affichées sur le site Web de la Régie, mais peuvent être visées par une demande d'AIPRP

Éléments de base de l'examen préalable

L'examen préalable se divise en sections qui tiennent compte du grand programme ou des sujets examinés.

- Les renseignements de base nous aident à comprendre comment vous avez adapté votre programme à vos circonstances.
- Chaque section énumère les exigences applicables (règlements, documents d'orientation, critères d'évaluation).
- Les inspecteurs de la prévention des dommages examinent les réponses et attribuent une note.
- Ils comparent les réponses pour voir s'il y a des lacunes ou si des tendances se dégagent.
- Les résultats guident les activités de suivi.

Légende (critères)
1 - 2,99 = Pas de suivi requis
3 - 4,99 = Lacunes relevées, suivi possible (DR, courriel ou appel téléphonique pour obtenir les renseignements requis)
5 - 6,99 = Lacunes relevées, suivi recommandé
7 - 8,99 = Suivi formel recommandé
9 = Suivi immédiat auprès de la société (DR, courriel ou appel téléphonique pour obtenir les renseignements manquants)

Avantages de l'examen préalable

- La société décrit dans ses propres mots comment elle respecte la réglementation.
- La société peut identifier les personnes les plus aptes à préparer la réponse.
- Il aide le groupe de la prévention des dommages à faire des comparaisons et à établir l'ordre de priorité des activités de vérification de la conformité.
- Il aide les nouvelles sociétés à déterminer à quel point leurs programmes sont alignés sur les exigences.
- Le cas échéant, le suivi se veut souple, sous forme :
    - de demande de renseignements ou de documents particuliers
    - de réunion d'information
    - d'inspection sur le terrain
    - d'une mesure ultérieure autre

Il permet de dégager des sujets pouvant être abordés dans le cadre d'un atelier, d'un document d'orientation ou d'un avis de sécurité.

Quand et pourquoi faisons-nous un examen préalable?

- Pour connaître les grandes lignes du programme de prévention des dommages d'une société qui relève de la Régie depuis peu.
- Pour établir un point de référence, obtenir de l'information de haut niveau sur le programme de prévention des dommages ou dégager un thème des renseignements fournis par les sociétés réglementées de toutes tailles.
- Pour situer le contexte des futures activités de vérification de la conformité.
- Pour déterminer s'il y a des lacunes communes dans le programme des différentes sociétés réglementées.
- Pour comprendre comment la société a mis en œuvre un processus particulier de son système de gestion pour le programme de prévention des dommages ou le programme de sensibilisation du public.
- Un examen préalable est fait une fois tous les cinq ans tout au plus, sauf en cas de modification de la réglementation ou de changement de propriétaire.

L'examen préalable NE sert PAS à déterminer si la société est conforme;
il aide la Régie à établir l'ordre de priorité des activités.

Apprentissages

- Dans l'ensemble, les réponses indiquent que les sociétés mènent des activités de prévention des dommages conformément aux exigences.
- De nombreuses sociétés n'ont pas fourni toutes les précisions requises sur leur programme de prévention des dommages; elles ont plutôt décrit leurs activités de prévention des dommages et la manière dont elles sont menées au sein d'autres programmes, tels que l'intégrité et les relations publiques.
- Des lacunes ont été constatées sur le plan de la surveillance de la conformité et de l'assurance de la qualité.
- En ce qui concerne les programmes de sensibilisation du public, des lacunes ont été relevées dans les descriptions (élaboration et évaluation du programme, activités agricoles).
- Plusieurs petites sociétés devront participer à une réunion d'information afin d'obtenir des éclaircissements sur les attentes de la Régie en matière d'information à fournir.

Apprentissages (suite)

- De nombreuses sociétés ont tenu compte, dans une certaine mesure, du potentiel de phénomène météorologique violent dans leurs programmes de prévention des dommages et de sensibilisation du public.
- Les réponses des sociétés indiquent qu'il faut plus de clarté, de discussion ou de suivi dans les domaines suivants :
    - Détermination, analyse et contrôle des dangers
    - Surveillance de la conformité
    - Formation et surveillance des entrepreneurs
    - Examen par la direction

Conseils pour préparer vos réponses

- Précisez le titre et la section du document où se trouve, selon vous, la réponse la plus appropriée.
- Veillez à consulter les personnes les plus compétentes pour répondre à la question, afin que les renseignements soient exacts.
- Soyez précis lorsque vous démontrez que vos programmes, documents ou activités répondent aux exigences.

Étapes suivantes

- Lancement la semaine prochaine des examens préalables visant la sécurité agricole et la surveillance de la hauteur de recouvrement.
- La Régie continuera d'examiner, de réviser et d'améliorer ses modèles et ses outils d'évaluation.
- D'autres modèles d'examen préalable pourraient être élaborés pour examiner les tendances ou des sujets particuliers.
- Les rapports d'examen préalable pourraient servir de matériel de formation du nouveau personnel du programme de prévention des dommages de la Régie.

Merci!